

— Regards durables —



N° 2- Juin 2014



Alexandre Grillat
Secrétaire national de la CFE-CGC
Développement durable, Énergies,
Logement, RSE

Avec une loi attendue cet été et un débat parlementaire cet automne avant la tenue de la prochaine conférence environnementale en octobre, la transition énergétique semble désormais sur les rails, à en croire les dernières déclarations de la nouvelle ministre de l'Énergie, Ségolène Royal. C'est bien dans cette perspective que la CFE-CGC a organisée le 15 mai à Paris une conférence sur le thème de la transition énergétique. A cette occasion, nous avons martelé notre conviction. Pour être comprise des français et être en phase avec l'esprit du pacte de responsabilité, la transition énergétique n'a pas d'autre choix que de répondre à la fois à l'impératif climatique mais aussi et surtout à l'équation combat pour l'emploi, reconquête industrielle et pouvoir d'achat. Elle doit fournir aux français et à son économie une énergie à la fois sûre et abordable tout en préservant l'environnement.

Cette question du pouvoir d'achat est centrale pour les salariés de l'encadrement matraqués fiscalement chaque jour davantage. Alors que l'argument de la compétitivité est mis en avant pour mettre la pression sur les politiques salariales, il devient urgent de travailler à la réduction des dépenses contraintes qui pèsent sur le budget des français pour redonner du pouvoir d'achat. Ceci concerne la facture d'énergie et le coût du transport et c'est bien une des positions que la CFE-CGC défend dans la transition énergétique. Ceci touche aussi au coût du logement, qu'il s'agisse du loyer ou du crédit immobilier. Telle est la position centrale que nous avons défendue dans le nouveau projet d'Action Logement : construire des logements, relancer l'aide à la pierre pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés via le salaire différé que constitue depuis plusieurs décennies la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction.

Le combat pour le pouvoir d'achat et pour l'emploi des salariés de l'encadrement est un combat de tous les instants. Il est au cœur de notre action dans le domaine du développement durable et du logement. Avec la refonte du projet d'Action Logement et la transition énergétique, il est clairement au centre de notre action cette année !

Amitiés syndicales

Alexandre Grillat

ÉDITO

La plateforme RSE

Lors de la conférence environnementale de septembre 2012, le Gouvernement s'était engagé à créer une plateforme dédiée à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), répondant ainsi à la demande, exprimée collectivement par de nombreuses organisations patronales, syndicales et de la société civile, que soit établie, sous le pilotage du Premier Ministre, une plateforme d'actions pour engager en France un développement ambitieux de la RSE.

La plateforme RSE a donc été installée par le Premier Ministre le 17 juin 2013. La RSE étant un sujet global, le choix a été fait de donner un positionnement interministériel à la plateforme, conformément aux vœux de ses membres ; elle est donc placée au sein du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP), lieu de concertation et de dialogue pour préparer l'avenir du pays. La plateforme RSE est constituée sur la base d'une participation de toutes les catégories d'acteurs concernés. Ainsi, elle est constituée de 48 organisations représentatives des entreprises, des syndicats, des organisations de la société civile, des assemblées démocratiques, d'institutions de recherche et des administrations concernées.

La plateforme RSE doit ainsi permettre aux acteurs de débattre des enjeux de la RSE et de les faire participer, notamment dans le cadre de groupes de travail thématiques, à la mise en œuvre d'une promotion dynamique, cohérente et ambitieuse de la RSE. La CFE-CGC est persuadée qu'un nouveau cap en matière de RSE ne sera franchi que si ses principes irriguent l'ensemble des organisations et des structures de l'entreprise. D'où l'importance d'institutionnaliser la RSE pour qu'elle devienne une démarche citoyenne. Si la CFE-CGC est naturellement membre de cette instance, elle a également décidé de s'engager activement en devenant membre du Bureau de la plateforme.

Pour la CFE-CGC, la qualité du dialogue social, l'excellence environnementale et l'exemplarité de la gouvernance constituent la clef pour fédérer, redonner du sens et ainsi préparer la sortie de crise. « Redonner du Sens Ensemble », telle est sa conception de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La CFE-CGC est enfin convaincue que c'est en introduisant les principes de la RSE au cœur de la gouvernance, de l'organisation, de la stratégie et des modes de financement des entreprises que celle-ci s'inscrira pleinement dans les stratégies d'entreprises.



Trois groupes de travail, auxquels la CFE-CGC est partie prenante, ont ainsi été constitués :

1. La RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du développement durable, en particulier pour les PME ;
2. Les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur (filiales et fournisseurs) telle que recommandée par les normes internationales ;
3. Comment améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises en réponse aux attentes de la société et de la finance responsable tout en intégrant les évolutions normatives européennes et internationales ?

Preuve de la dynamique engagée, la plateforme RSE a adopté un premier document rendu public le 29 janvier 2014 « Appel en faveur d'un cadre européen pour le reporting extra financier ».

Plus récemment, le Conseil allemand du Développement Durable (CDD) a invité le 7 avril, la Plateforme RSE, à s'exprimer sur les propositions de révision du code allemand de développement durable, propositions de révision qui seront rendues publiques le 23 mai 2014 à Eschborn en Allemagne.

Enfin, la Plateforme sera, au dernier trimestre de cette année, principalement engagée dans l'élaboration du Plan national d'action pour la RSE. Conjointement avec le CESE, la Plateforme RSE organisera le 17 novembre 2014 un colloque thématique d'une journée centrée sur la préparation du Plan national RSE.

Quel avenir pour Action Logement ?

Le « 1 % Logement », rebaptisé Action Logement depuis 2010, a fêté l'année dernière ses 60 ans. Acteur incontournable de la vie économique et sociale du pays, Action Logement participe au financement de la construction d'habitations à loyer économiquement accessible et accompagne les salariés dans leur parcours résidentiel (accession à la propriété, location, prêts travaux ...). Son action relève donc d'une mission d'intérêt général.

La Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), calculée sur la masse salariale des entreprises assujetties et qui constitue l'essentiel des ressources d'Action Logement n'est ni un impôt ni une cotisation sociale. On peut d'ailleurs rappeler que cette contribution était volontaire au moment de sa création en 1943.

Or, depuis son origine et en particulier ces dernières années, les pouvoirs publics ont régulièrement puisé dans les ressources de la PEEC afin de financer, par transfert, la création du Fond National d'Aide au Logement (FNAL), mais aussi le prêt à taux zéro, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)...

C'est une évidence qu'Action Logement ne peut plus être systématiquement mis à contribution et se substituer à ce qui relève de la responsabilité directe de l'État. Aujourd'hui, alors qu'un retour à la contractualisation entre l'État et Action Logement est acté et que les négociations sont sur le point de démarrer, le mouvement fait face à un redoutable enjeu : retrouver son sens pour les entreprises et leurs salariés en revenant à ses fondamentaux. Pour y parvenir, la contribution aux politiques publiques imposée par les pouvoirs publics au mouvement Action Logement qui représente encore aujourd'hui une part excessive des emplois de la PEEC doit désormais être strictement encadrée pour redonner à Action Logement les moyens de répondre aux besoins des salariés, et ce pour l'ensemble des salariés.

La CFE-CGC et tous les partenaires sociaux présents au sein du mouvement Action Logement demandent donc au gouvernement de stopper les prélèvements significatifs de l'État et que la nouvelle convention permette à Action Logement de se recentrer sur son cœur de cible : la construction de logements à destinations des salariés. Au regard

de l'impératif que constitue la construction massive de logements (330 000 logements construits en 2013 pour un objectif de 500 000 logements construits), il est indispensable que la politique d'aides aux salariés éligibles à Action Logement, aujourd'hui très orientée sur l'aide à la personne, se rééquilibre en faveur des aides à la construction. C'est ce que la CFE-CGC défend dans les discussions actuelles.



Où en sommes-nous de la transition énergétique ?

Une commission spécialisée a été créée au sein du Conseil National de la Transition Énergétique (CNTE) avec pour mission de préparer l'avis du CNTE sur le projet de loi sur la transition énergétique. Dans ce cadre, le ministère de l'Énergie a transmis fin mars quelques « documents préparatoires » qui préfiguraient le projet de loi sur la transition énergétique, que Ségolène Royal annonce pour cet été.

Pour la plupart, les éléments « n'ont pas fait l'objet de discussions interministérielles », et certaines modalités précises notamment concernant le pilotage du mix énergétique et la part du nucléaire dans le mix électrique sont encore en cours de définition. La discussion parlementaire est attendue pour l'automne.

Toutefois, plusieurs points ont été dévoilés parmi lesquels l'évolution des mécanismes d'aide aux énergies renouvelables, la gouvernance de la CSPE, le regroupement de plusieurs concessions hydrauliques, le renforcement du rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire et la gouvernance nationale de la transition énergétique.

Energies renouvelables

Le projet précise la façon dont seront revus les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables (ENR). Alors que le dispositif actuel repose sur des obligations d'achats de l'électricité « verte » produite, le texte prévoit de créer un nouveau mécanisme : l'électricité serait vendue au prix de marché, et l'aide prendrait la forme d'un « complément de rémunération ». Les deux dispositifs seraient maintenus en parallèle pour que la transition soit progressive, et les appels d'offres pourraient les proposer simultanément.

Pour la CFE-CGC, ces dispositifs vont dans le bon sens en permettant d'intégrer progressivement les ENR matures dans le marché tout en réservant les aides aux nouvelles installations éligibles (éolien offshore, énergies marines renouvelables, biogaz,...) afin de faire émerger de nouvelles filières industrielles pérennes et de stimuler la création d'emploi local.

En matière d'hydroélectricité, le projet de loi devrait prévoir une réorganisation des concessions d'une même vallée afin de créer un ensemble « cohérent avec une date d'échéance unique de concession ». Cette étape semble acter la volonté du gouvernement de la mise en concurrence des concessions ce que la CFE-CGC refuse à l'heure où la mise en œuvre d'une transition énergétique responsable s'impose et que les politiques financières reposant sur le mieux disant en matière de rendement fiscal de redevance ne doivent plus guider les politiques énergétiques d'un État qui se veut exemplaire et responsable !



CSPE

Aujourd'hui gérée par EDF, la CSPE payée par le consommateur d'électricité (contribution au service public de l'électricité, qui permet notamment de financer les filières de production d'électricité « verte »), serait dotée d'un « comité de gestion », chargé de suivre ses engagements financiers et de réagir en cas de dérapage. Le contrôle de la CSPE par le parlement serait renforcé moyennant la mise à disposition de rapport annuel d'informations. **Pour la CFE-CGC, la proposition de la réforme de la gouvernance de la CSPE élude l'essentiel à savoir le périmètre de l'assiette de la CSPE dans un objectif de préserver le pouvoir d'achat des salariés et une maîtrise de l'évolution du prix de l'énergie.**

De même, à l'heure où il est question de simplification et de lisibilité, **la CFE-CGC s'interroge sur l'intérêt de créer un tel comité de gestion dont les missions sont pour l'essentiel réalisées actuellement par la Commission de Régulation de l'Énergie.**



Gouvernance de la transition énergétique

La gouvernance de la transition énergétique s'appuiera sur une stratégie nationale bas carbone (SNBC) et sur une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ces deux outils seront soumis à l'avis du Conseil d'orientation de la transition énergétique et climatique (COTEC) et discutés au parlement. La SNBC sera associée aux budgets-carbone qui détermineront les limites d'émissions par secteur que la France se fixe sur trois périodes de cinq ans consécutives. Elle se substituera à l'actuel plan climat et définira les grandes lignes des politiques transversales et sectorielles, permettant d'atteindre.

La PPE fusionnera les programmes pluriannuels d'investissement existants (PPI électricité, gaz et chaleur) dans un document unique comportant plusieurs volets thématiques liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à la baisse de la consommation d'énergie, à la sécurité d'approvisionnement, au soutien des ENR, au développement des réseaux et du stockage de l'énergie. Ces différents volets préciseront les enjeux de développement des filières industrielles, de compétitivité, de mobilisation de ressources énergétiques nationales et de création d'emploi.

La CFE-CGC pense que le dispositif proposé pour la gouvernance de la transition énergétique doit associer fortement économie décarbonée, énergie et climat, en cohérence avec la politique européenne et les attentes de la COP 21, tout en apportant une visibilité long terme aux acteurs économiques en vue de stimuler les investissements, l'innovation et les perspectives d'emploi.

Contacts :

Alexandre Grillat, secrétaire national en charge du secteur Développement Durable, Energies, Logement, RSE - alexandre.grillat@cfecgc.fr

Georges Louis, délégué national Développement Durable, Energies - georges.louis@cfecgc.fr

Chatal Guiolet, déléguée nationale RSE - chantal.guiolet@cfecgc.fr

Francine Didier, chargée d'études du secteur Economie - francine.didier@cfecgc.fr

Kevin Gaillardet, chargé d'études du secteur Économie - kevin.gaillardet@cfecgc.fr